



## Procès verbal de la séance du Comité Technique Paritaire du 19 septembre 2011

Etaient présents :

**Représentant l'administration :**

Xavier FLAMBARD, Directeur de l'ENSAIT,  
Michel VANCAPPEL, Directeur Général des Services,  
Virginie CHUPIN, Directrice des Ressources Humaines,  
Sabine CHLEBICKI, ACMO,

Sylvie VILAIN, Adjointe à la DRH, Responsable des traitements

**Représentant les personnels :**

Frédéric BAUDRIN, Adjoint Technique de Recherche et Formation,  
François DASSONVILLE, Technicien de Recherche et Formation,  
Claudine VOLLEBOUT, Adjoint Technique de Recherche et Formation,  
Ali NAAB, Technicien de Recherche et Formation,  
Frédéric DEMUYNCK, Adjoint Technique de Recherche et Formation,

Jean-Marc GODIN, Adjoint Administratif AENES,  
Xavier LEGRAND, Maître de Conférences,  
Hubert OSTYN, Technicien de Recherche et Formation,

Invitée en qualité d'expert,  
Françoise POTIER, Responsable administrative du service des Etudes

Le quorum étant constaté (13 présents, 10 représentants sur 10 ayant voix délibérative présents), Xavier FLAMBARD, Directeur de l'ENSAIT et Président de séance du Comité Technique Paritaire (CTP) ouvre la réunion en rappelant que Virginie CHUPIN, représentant de l'Administration a été désignée Secrétaire Permanente du Comité et qu'il convient de désigner le Secrétaire Adjoint de séance.

Monsieur François DASSONVILLE fait acte de candidature et est désigné Secrétaire Adjoint de séance à l'unanimité des votes.

Le Président soumet à l'approbation des membres du CTP le procès verbal du 21 juin 2011. Sans remarques particulières le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président propose d'aborder le premier point de l'ordre du jour : l'avis du CTP sur le règlement intérieur de l'ENSAIT.

### **Avis sur le règlement intérieur de l'ENSAIT**

Xavier FLAMBARD donne la parole à Françoise POTIER, invitée en qualité d'expert pour qu'elle en explique les grandes lignes.

Elle explique l'objet du règlement intérieur, qui vise à compléter les règles institutionnelles et précise qu'il a vocation à s'appliquer à toutes les personnes fréquentant l'Etablissement.

La présentation ainsi que le règlement intérieur sont annexés (annexe 1) au présent compte rendu pour en faire partie intégrante.

Virginie CHUPIN souligne simplement que le CTP et le CHS ont changé d'appellation et deviennent respectivement Comité Technique d'établissement et CHS CT, CT, pour conditions de travail.

Michel VANCAPPEL précise que le règlement intérieur est proposé au vote en l'état et sera mis à jour à l'installation des prochains comités.

Xavier FLAMBARD demande s'il y a des questions et rappelle que la liberté d'opinion ne doit pas être confondue avec la liberté d'expression et met en garde, notamment contre les discussions sur les réseaux sociaux.

Frédéric DEMUYNCK demande si le règlement intérieur reprend le droit du travail.

Françoise POTIER répond qu'il reprend des textes en vigueur.

Xavier LEGRAND s'interroge sur la portée de l'article 14-2 « les enseignants doivent être vigilants sur le port des cartes », pour lui, il n'appartient pas aux enseignants de « fliquer » les étudiants.

Michel VANCAPPEL précise que cela n'est pas le cas et que le sens de la phrase vise simplement à ce que les enseignants, comme tout personnel de l'Ecole d'ailleurs, incitent les étudiants à porter leur carte.

Xavier FLAMBARD rappelle que le port de la carte est obligatoire pour tous et qu'elle doit être visible.

Frédéric BAUDRIN demande si une faute commise en dehors des heures de service par un agent peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

Michel VANCAPPEL précise que cette faute extérieure à l'établissement peut avoir des conséquences sur la carrière et présence de l'agent dans la fonction publique en fonction de la gravité des faits commis.

Virginie CHUPIN souligne qu'il n'y a pas forcément de procédure disciplinaire engagée.

François DASSONVILLE souligne l'obligation de respect de la laïcité et s'interroge sur le port de signes religieux comme une croix par exemple.

Xavier FLAMBARD rappelle que le critère reste le caractère ostentatoire de l'objet, c'est-à-dire de la taille de la croix dans l'exemple cité.

Michel VANCAPPEL intervient pour souligner que le port du voile est toléré dans l'enseignement supérieur pour les usagers mais qu'en revanche il reste interdit pour les personnels. Il rappelle qu'il ne peut y avoir non plus de propagande électorale ou autre et que tout personnel à l'ENSAIT est astreint au secret professionnel ce qui va bien au-delà de l'obligation de réserve.

Xavier FLAMBARD précise que la charte de bonne conduite des étudiants n'est valable que pour la période de rentrée et les semaines d'intégration.

Jean-Marc GODIN, précise qu'au vu du comportement limite en politesse des étudiants une charte de bonne conduite, précisant les règles élémentaires de savoir vivre à l'année ne serait pas inutile.

Xavier FLAMBARD en prend note et sans autres observations soumet la proposition de règlement intérieur annexée au présent procès verbal pour en faire partie intégrante (annexe 1) au vote :

Avis du CTP	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	5	5		
Représentants de l'administration	5	5		

Le Président propose d'aborder le deuxième point de l'ordre du jour : information sur les opérations électorales relatives à la désignation des représentants des personnels au nouveau comité technique (CT) de l'ENSAIT.

### **Information sur les opérations électorales du CT de l'ENSAIT**

Xavier FLAMBARD donne la parole à Virginie CHUPIN qui remercie les représentants des personnels pour le dépôt d'une liste de candidat, liste unique présentée par l'UNSA, ce qui évitera un tirage au sort des représentants des personnels au CT.

Elle rappelle que la liste de candidats est affichée ce jour et la liste électorale déjà affichée en salle des professeurs et sur la page RH du portail de l'Ecole. Elle rappelle le délai pour les demandes de vote par

correspondance, la date et le déroulement du scrutin du 20 octobre prochain invitant des représentants des personnels à venir au dépouillement des votes. Elle renvoie pour le reste à l'arrêté relatif au dit scrutin et au calendrier annexé disponible sur la page RH du portail et affiché en salle des professeurs.

Virginie CHUPIN en profite pour rappeler aux représentants des personnels que se dérouleront également le 20 octobre prochain d'autres élections aux CAPN, CAPA etc... et que bon nombre de collègues seront amenés à voter plusieurs fois entre le 13 et le 20 octobre 2011 pour élire leurs représentants dans les instances consultatives nationales et académiques. Elle précise que notre ministère a choisi d'organiser la majeure partie de ces scrutins par voie électronique, ce qui signifie que les uns et les autres voteront principalement par internet via une application dédiée et selon une procédure qui sera individuellement expliquée prochainement. Enfin, elle précise que dans ce cadre, il y aura à l'ENSAIT, institution d'un kiosque de vote électronique à disposition des collègues de l'établissement ou d'ailleurs ne disposant pas à titre personnel ou professionnel d'une connexion internet.

Sans question particulière, le Président propose d'aborder le point suivant de l'ordre du jour le calendrier prévisionnel des prochaines réunions et donne la parole à Virginie CHUPIN.

### **Calendrier des CT**

Elle rappelle qu'afin d'alléger les ordres du jour et d'avoir un dialogue social plus régulier, il est proposé aux représentants des personnels de réunir le CT au moins 4 à 5 fois dans l'année sur la base du calendrier suivant :

Janvier / avril / juillet / septembre et décembre.

#### **Proposition pour 2011-2012 :**

Maintien du CT de décembre 2011 : lundi 05 décembre 2011 14h00

CT de janvier : lundi 23 janvier 14h00

CT d'avril : lundi 16 avril 14h30

CT de juillet : lundi 02 juillet 14h00

CT de septembre : lundi 17 septembre 14h00

CT de décembre : lundi 03 décembre 14h00

<b>Avis du CTP</b>	<b>Nombre de votants :</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
Représentant des personnels	5	5		
Représentants de l'administration	5	5		

Sans questions particulières, le Président propose, à la demande des représentants des personnels de bouleverser l'ordre du jour de la séance en abordant avant la politique d'emplois 2012, les points concernant principalement les enseignants et enseignants-chercheurs et de commencer par l'actualisation du référentiel d'activités.

Virginie CHUPIN précise qu'une seule des 2 propositions d'ajouts au référentiel a été transmise aux membres du CTP. Elle propose néanmoins l'examen de la seconde en séance avec l'accord des représentants des personnels qui rappellent que ce mode de transmission tardif doit demeurer plus qu'exceptionnel.

Xavier FLAMBARD précise que la deuxième proposition venant juste d'être présentée et actée en Conseil Scientifique du GEMTEX, elle ne pouvait être préalablement transmise.

## Actualisation du REFERENTIEL D'ACTIVITES ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS de l'ENSAIT

Virginie CHUPIN explique que la première proposition est en fait un oubli dans le référentiel initial puisqu'une responsabilité pédagogique assortie d'une Prime de Responsabilité Pédagogique existait jusqu'à présent. Elle donne lecture de la proposition qui sera faite en CA restreint aux enseignants prochainement.

1 - Il est proposé au Conseil d'administration restreint d'insérer au III. – Responsabilité de structures ou de missions pédagogiques du référentiel d'activités enseignants, enseignants-chercheurs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, dans le cadre d'une mission pédagogique particulière validée par le CA.

La responsabilité suivante :

Propositions	Nombre d'heures équivalent TD	Descriptif d'activité attendue	Modalités de constatation du service fait
Responsable de la FTLV (en formation continue)	12	Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel

### Missions :

En collaboration avec le Directeur des études, le Responsable de la formation continue, a pour principales missions :

- Promouvoir l'activité de Formation Tout au Long de la Vie de l'ENSAIT à l'interne et à l'externe en collaboration avec le chargé de mission dédié
- Concevoir et réaliser d'un point de vue pédagogique le catalogue de FTLV en collaboration avec le chargé de mission dédié et le service de la communication

Il peut être mis fin à la fonction du Responsable des études par perte de qualité d'enseignant, par démission ou par décision du Directeur de l'ENSAIT après avis du Directeur des études.

Le Président de séance soumet au vote cette proposition.

Avis du CTP	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	5	5		
Représentants de l'administration	5	5		

Xavier FLAMBARD explique la seconde proposition d'ajout au référentiel d'activités qui s'inscrit dans le cadre de la restructuration et de l'évolution du laboratoire de recherche de l'Ecole : le GEMTEX selon les préconisations de l'AERES.

Il donne lecture de la proposition faite au conseil d'administration restreint.

- Il est proposé au Conseil d'administration restreint d'insérer dans le cadre de l'ANIMATION, ENCADREMENT ou valorisation de la recherche, au III. – Activité d'animation de projet scientifique, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, dans le cadre du Pilotage scientifique de projets de recherche en réseau.

La responsabilité suivante :

Propositions	Nombre d'heures équivalent TD	Descriptif d'activité attendue	Modalités de constatation du service fait
Animateur scientifique d'un Groupe de Recherche	24	Fiche détaillée actualisée annuellement	Rapport annuel

**Missions :**

En collaboration avec le Directeur et le Directeur adjoint du GEMTEX, le Chargé de mission, a pour principales missions :

- L'animation Scientifique de l'un des trois groupes du laboratoire rappelés ci-dessous :
  1. Mechanics – Textile Composites (MTC)
  2. Human Centered Design (HCD)
  3. Multifunctional Textiles and Processes (MTP)
 dans le respect de la politique générale définie par la Direction du GEMTEX et les différentes instances du laboratoire et de l'ENSAIT (CS, CSG ...)
- Augmenter la qualité et la lisibilité du groupe au sein du laboratoire en s'appuyant sur les Enseignant - Chercheurs majoritairement rattachés à son groupe de recherche
- Assurer l'homogénéité et la cohérence au sein de son groupe, et en interaction avec les deux autres groupes, des implications des Chercheurs et des collaborations extérieurs (laboratoires, partenaires privés ou publics) dans les programmes privés et collectifs ainsi que sur la veille scientifique à conduire dans le cadre des appels d'offres régionaux, nationaux et internationaux et de leur montage
- Aider l'émergence ou le renforcement de thématiques au sein de son groupe ou en interaction avec les deux autres groupes par consultation des HDR impliqués
- Organisation de réunions scientifiques internes au groupe et avec les deux autres Animateurs de groupe
- Participer à des échanges avec les deux autres Animateurs Scientifiques pour contribuer à l'harmonisation et au pilotage du laboratoire et alimenter la réflexion sur la stratégie
- Aider la Direction du laboratoire à l'élaboration des rapports d'activités du groupe piloté
- La gestion de la communication du groupe de recherche piloté en appui avec les services concernés et la Direction du GEMTEX
- Il peut être mis fin à la fonction du Chargé de mission auprès de la Direction du GEMTEX par perte de qualité d'Enseignant-Chercheur, par démission ou par décision de la Direction du GEMTEX.
- Le Chargé de mission auprès de la Direction du GEMTEX s'engage à remettre chaque année un rapport d'une page retraçant les actions menées et le bilan scientifique de son groupe au titre de l'année universitaire.

Avis du CTP	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	5	5		
Représentants de l'administration	5	5		

Xavier FLAMBARD propose de passer au point suivant de l'ordre du jour : la liste des fonctions éligibles à la Prime de Charges Administratives et donne la parole à Virginie CHUPIN.

### Primes de charges administratives au titre de l'année universitaire 2011-2012

Virginie CHUPIN précise qu'il y a donc cette année abandon des PRP, intégrées dans le référentiel d'activité des enseignants et qui seront prises en compte soit dans la charge statutaire soit en sus et rémunérées en cours complémentaires. Subsistent donc les PCA avec pour cette rentrée 4 fonctions potentiellement attributives qui seront proposées au prochain conseil d'administration avec les taux maximum suivants :

Primes de Charges Administratives	
Fonctions attributaires	Taux Maximum (en Euros)
Direction Adjointe en charge de la vie étudiante (incluse la Responsabilité de l'apprentissage et de la	5 500€

prospection) *	
Direction de la Formation *	5 500€
Direction de la Recherche	5 500€
Direction Adjointe de la Recherche	1 500€

Concernant les astérisques\*, Virginie CHUPIN rappelle que ces fonctions ont été envisagées dans le référentiel d'activités et qu'il n'y aura en aucun cas perception de la PCA si les activités sont décomptées dans le cadre du référentiel d'activités de l'Ecole.

Elle rappelle enfin, qu'afin de faciliter les attributions individuelles en fin d'année universitaire par le CA, il est proposé au Conseil d'administration de maintenir la réactualisation et signature des fiches missions correspondant aux charges administratives en début d'année universitaire par les bénéficiaires potentiels qui s'engageront par ailleurs à remettre en fin d'année universitaire un rapport d'une page maximum retraçant sommairement les actions menées.

Les fiches missions actualisées des PCA seront consultables sur la page RH du portail de l'Ecole.

Xavier FLAMBARD précise qu'il a proposé cette année une revalorisation du taux des PCA qui ont longtemps été plafonnées à 4 300€ avant d'être portées à 5000€ en 2008-2009 sans autre revalorisation depuis, alors que les PRP suivaient elles, l'évolution du point d'indice.

François DASSONVILLE demande d'où provient le financement de ces primes.

Virginie CHUPIN explique que ces primes sont financées par la DGF, dotation générale de fonctionnement de l'Ecole et que du temps où les crédits étaient encore fléchés, une enveloppe de 23 000€ brut salariée était allouée par le ministère pour les PCA et PRP. Elle souligne que l'Ecole doublait cette enveloppe pour absorber les charges et permettre une véritable reconnaissance de l'investissement des collègues dans ces missions.

Le président de séance soumet sans autre intervention la liste des PCA et les taux maximum attributaires au vote.

Avis du CTP	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	5	5		
Représentants de l'administration	5	5		

Le Président remercie les membres du CTP et propose d'aborder le dernier point de l'ordre du jour avant les éventuelles questions diverses : la politique d'emplois enseignants et IATOS pour 2012-2013.

### **Politique d'emplois 2012-2013**

Xavier FLAMBARD souligne l'importance de cette campagne d'emplois, dans la mesure où celle-ci devrait être la dernière avant le passage espéré de l'Ecole aux Compétences Elargies et qu'elle coïncide de surcroît avec de multiples départs en retraite en 2012 ce qui peut pénaliser l'Etablissement dans la négociation du socle de sa masse salariale avec le ministère. Il précise qu'il faut se mettre dans les meilleures conditions possibles et avoir une occupation de nos emplois par des fonctionnaires d'ici la fin d'année 2012 et en profiter pour mettre en œuvre notre gestion prévisionnelle des emplois et compétences et entamer les réorganisations de service et redéploiements de postes au sein de l'établissement.

Sur ces précisions il propose de commencer par les emplois enseignants-chercheurs et donne la parole à Virginie CHUPIN qui présente les postes vacants ou susceptibles de l'être :

- L'emploi MCF n°0029 en 62<sup>ème</sup> section (poste bloqué - MCF associé à mi-temps BERUT– support de l'actuel Directeur)
- L'emploi MCF n°0001 en 26<sup>ème</sup> section (mathématiques appliquées) à compter du 01/04/2012 suite au départ en retraite de Pierre DOUILLET.

Xavier FLAMBARD, précise qu'il est impératif de changer la section CNU du poste dans la mesure où nos besoins ont clairement évolué et se situent fortement en matériaux composites, soit en 60<sup>ème</sup> section CNU mécanique et qu'il faut encore renforcer l'équipe qui se compose aujourd'hui de 4 enseignants-chercheurs : trois maîtres de conférences et un professeur des universités recruté cette année. Equipe qui a actuellement le plus de contrats de recherche.

Il souligne que des enseignants en mécanique sont à même d'enseigner les mathématiques appliquées pour les élèves ingénieurs et qu'il est peu judicieux d'esseuler un collègue en 26<sup>ème</sup> section CNU au sein du laboratoire.

François DASSONVILLE demande si l'ENSAIT est toujours en sur dotation d'emplois.

Xavier FLAMBARD répond que c'est désormais de moins en moins vrai avec l'augmentation des effectifs étudiants.

Xavier LEGRAND souligne que cette augmentation du nombre d'étudiants pose la problématique de la taille des amphithéâtres et salles de TP.

Xavier FLAMBARD répond que pour le moment avec l'effectif actuel, l'établissement est encore adapté, les TP démultipliés et qu'il y a encore des perspectives d'agrandissement ou de création d'un nouvel amphithéâtre sous réserve d'aller lever les fonds nécessaires à sa construction.

Xavier FLAMBARD propose de revenir au sujet et soumet la proposition suivante au vote :

**Il est proposé d'ouvrir au recrutement l'emploi suivant :**

MCF n°0001 pour une prise de fonction au 01/09/2012 avec un changement de section CNU.

Le profil de poste et la section CNU seront proposés et définis en Conseil Scientifique en fonction des besoins en enseignement et en recherche avant d'être soumis au Conseil d'Administration.

Avis du CTP	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	5	5		
Représentants de l'administration	5	5		

D'un point de vue formel, Xavier FLAMBARD, soumet le maintien vacant du poste MCF 0029, support actuellement occupé par un MCF associé à mi-temps.

Avis du CTP	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	5	5		
Représentants de l'administration	5	5		

Xavier FLAMBARD propose de passer aux emplois enseignants dits du second degré et donne la parole à Virginie CHUPIN.

## Emplois Enseignants second degré

Elle rappelle les postes actuellement vacants, 4 postes qui sont actuellement occupés par des professeurs contractuels.

Le PRAG n°0002, en Economie-Gestion, dont l'agent contractuel passe en CDI à compter du 01/02/2012.

Le PRAG n°0003 en Génie mécanique, occupé par un agent contractuel en charge de la valorisation commerciale de la recherche

Le PRAG n°0006, en Anglais-Relations internationales, occupé par un agent contractuel en charge en plus d'une charge d'enseignement de la direction des relations internationales de l'Ecole.

Le PRAG n°0014 en Anglais, occupé par un enseignant contractuel en anglais.

**Il est proposé de demander la non publication au concours de recrutement des emplois suivants afin de maintenir les enseignants contractuels en poste :**

PRAG n°0002 en Economie-Gestion, puisque le poste sera pourvu de façon pérenne par un agent en CDI.

PRAG n°0014 en Anglais afin de permettre à terme la titularisation de l'agent contractuel en poste dans le cadre du prochain dispositif de résorption d'emplois précaire..

Avis du CTP	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	5	5		
Représentants de l'administration	5	5		

Xavier FLAMBARD poursuit en proposant de demander la transformation des 2 autres emplois, d'une part pour renforcer la recherche et permettre la titularisation d'un chercheur contractuel également fortement impliqué dans l'enseignement de l'Ecole :

**Il est proposé de demander la transformation au 01/09/2012 et l'ouverture au recrutement :**

- **du poste PRAG n°0003 en Génie mécanique en poste de Maître de Conférences et de l'ouvrir au recrutement pour une prise de fonction au 01/09/2012. Le profil de poste et la section CNU seront proposés et définis en Conseil Scientifique en fonction des besoins en enseignement et en recherche avant d'être soumis au Conseil d'Administration.**

Avis du CTP	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	5	5		
Représentants de l'administration	5	5		

D'autre part, Xavier FLAMBARD, souligne qu'il importe également de renforcer la professionnalisation et reconnaître et valoriser l'investissement des personnels fortement impliqués dans la vie institutionnelle de l'Ecole et particulièrement dans le cadre de la préparation de l'établissement au passage aux compétences élargies. Pour se faire :

**Il est proposé de demander la transformation au 01/09/2012 et l'ouverture au recrutement :**



- du poste PRAG n°0006 en Anglais–Relations internationales en un poste d'Ingénieur de Recherche et de l'ouvrir au recrutement, en concours interne afin de promouvoir par concours ou par liste d'aptitude un cadre ingénieur d'études dans le cadre du passage aux compétences élargies de l'ENSAIT soit en BAP J en Ressources Humaines, domaine fortement impacté par le passage à l'autonomie en terme de volume de travail et de responsabilités.

Avis du CTP	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	5	5		
Représentants de l'administration	5	5		

Xavier FLAMBARD précise que le support d'IGE qui sera alors libéré, sera ouvert au concours en année N+1 dans le cadre du renforcement de la recherche. Il remercie les membres du CTP et propose de passer aux emplois IATOS en donnant à nouveau la parole à Virginie CHUPIN.

### Emplois IATOS

Virginie CHUPIN rappelle les postes actuellement vacants et susceptibles de l'être :

- ATRF PP1 n° 34077 R (ex. Miguel GOMEZ promu TECH au 01/01/2010)
- ATRF 2c n° 53361 B - 44652 K (ex. Brigitte HARDY en retraite au 23/04/2011)
- ATRF 2c n° 57078 S (ex. Brigitte GEVAERT en retraite au 30/06/2011)
- ATRF 2c n° 53360 A - 44651 J (Joëlle ROUSSEAUX demande de départ en retraite au 01/04/2012)
- ATRF 2c n° 53354 U - 44645C (Didier HARDY demande de départ en retraite au 01/04/2012)
- ATRF 2c n° 53363 D - 44654 M (poste de Colette WASTEELS actuellement en Disponibilité d'office)
- ADAENES n° 09833 N (poste de Florence GOUSSEREY mutation au 01/09/2011)

Frédéric DEMUYNCK souligne d'emblée que selon lui plusieurs postes sont supprimés au service patrimoine logistique et se demande comment le service va pouvoir fonctionner.

Xavier FLAMBARD rappelle qu'une partie de l'entretien des locaux est externalisée et qu'un redéploiement des postes avait déjà été acté et s'avère nécessaire pour le bon fonctionnement de l'Ecole. Il précise par ailleurs que les postes de fonctionnaires dont le redéploiement est proposé ont été compensés par des recrutements d'agents contractuels ou de l'externalisation. Il rappelle la nécessité pour l'école de pourvoir ses postes par des fonctionnaires.

Xavier FLAMBARD rappelle ainsi qu'un poste avait été réaffecté aux Services Financiers dans le cadre du passage aux compétences élargies et qu'

- Il est naturellement proposé d'ouvrir au recrutement, concours interne en adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe en BAP J, ce poste ATRF PP1 n° 34077 R (ex. Miguel GOMEZ promu Technicien au 01/01/2010).

Avis du CTP	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	5	5		
Représentants de l'administration	5	5		

Virginie CHUPIN rappelle que bon nombre de personnels en poste à l'ENSAIT pourront candidater sur ce poste ouvert en concours interne principal 2<sup>ème</sup> classe, dès lors qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté : soit un an de service effectif.

Xavier FLAMBARD poursuit avec le deuxième poste dont il souhaite demander l'ouverture au recrutement, poste réaffecté au service de la recherche.

- **Il est proposé d'ouvrir au recrutement sans concours en adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en BAP J, le poste ATRF 2c n° 53361 B - 44652 K (ex. Brigitte HARDY en retraite au 23/04/2011) poste dont il est proposé la réaffectation au service de la recherche afin de titulariser un agent contractuel.**

Avis du CTP	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	5	5		
Représentants de l'administration	5	5		

Xavier FLAMBARD passe au poste suivant en expliquant que ce support reste en logistique et servirait à titulariser potentiellement un agent contractuel du service en poste.

- **Il est proposé d'ouvrir au recrutement sans concours en adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en BAP G, le poste ATRF 2c n° 57078 S poste affecté au service patrimoine logistique afin de titulariser un agent contractuel.**

Avis du CTP	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	5	5		
Représentants de l'administration	5	5		

Xavier FLAMBARD passe au poste suivant en expliquant que ce support reste à nouveau en logistique suite au départ en retraite de l'occupant actuel dans le cadre d'un projet de ré internalisation partielle de l'entretien des locaux aujourd'hui confiée à une société extérieure. Xavier FLAMBARD rappelle sommairement le contexte de cette externalisation en grande partie due au fait que le service patrimoine logistique se soit retrouvé en effectif réduit suite à plusieurs congés de longue maladie et un reclassement professionnel. Les postes se libérant progressivement, il propose de réduire l'externalisation et de titulariser un agent contractuel de la dite société.

- **Il est proposé d'ouvrir au recrutement sans concours en adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en BAP G, le poste ATRF 2c n° 53360 A - 44651 J, poste affecté au service patrimoine logistique afin de titulariser un agent contractuel dans le cadre d'un projet de ré internalisation partielle de l'entretien des locaux.**

Avis du CTP	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	5	5		
Représentants de l'administration	5	5		

Xavier FLAMBARD passe au poste suivant en expliquant que l'accueil a fortement été impacté par les absences pour raisons de santé des fonctionnaires en poste et a même conduit à externaliser un temps l'accueil de l'Etablissement. L'accueil a depuis été ré internalisé et est occupé par 1,60 équivalent temps plein réparti sur 2

hôtesses qui travaillent donc à temps incomplet et qui assument en plus de l'accueil physique et téléphonique des missions d'assistantat pour le responsable du service patrimoine.

A la faveur d'un départ en retraite, il est proposé d'ouvrir au recrutement un poste afin de poursuivre et concrétiser cette réorganisation de l'accueil qui aurait à terme également la gestion de la reprographie.

Xavier FLAMBARD, explique qu'avec l'utilisation des nouvelles technologies, l'engagement de l'Ecole dans une démarche de développement durable, nous ne pouvons plus conserver le luxe d'avoir un temps plein consacré à la reprographie. C'est pourquoi il est proposé de coupler la fonction accueil avec celle de la reprographie. Il précise qu'il a conscience qu'il faudra faire évoluer les mentalités et les habitudes mais que l'accueil comme point d'entrée est justement idéal. Cette solution permettra par ailleurs aux agents en poste de bénéficier d'un travail à temps plein, souhait émis par les représentants des personnels.

Frédéric DEMUYNCK explique que le service de la reprographie consomme du temps et qu'il faut de la disponibilité et que ce serait plus un travail d'homme.

Claudine VOLLEBOUT explique qu'elle a un temps dans sa carrière était affectée à la reprographie est qu'une femme peut parfaitement s'en sortir.

Frédéric BAUDRIN indique qu'il y a selon lui une technicité importante dans l'utilisation des machines.

Virginie CHUPIN précise qu'il y aura forcément un accompagnement et un dispositif de formation de la ou des agents qui en prendront la charge.

Sur les bourrages d'imprimantes, Xavier FLAMBARD souligne qu'ils se produisent aussi aux copieurs à disposition des personnels administratifs et autres et que chacun se débrouille ou fait passer le technicien de la société. Il explique qu'il serait envisagé d'externaliser la gestion du parc de copieur justement.

François DASSONVILLE demande s'il a été envisagé d'externaliser simplement la reprographie.

Virginie CHUPIN explique que pour des raisons de confidentialité des examens par exemple et très certainement de volumes insuffisants il convient de conserver cette activité à l'interne.

Xavier FLAMBARD poursuit en indiquant qu'il faudra nécessaire revoir nos habitudes, diminuer les heures d'ouverture de la reprographie sachant qu'il sera toujours possible pour les enseignants de déposer à l'accueil leurs commandes.

A 16h05, Hubert OSTYN quitte la séance.

Sans autre remarques à porter au compte rendu, Xavier FLAMBARD soumet la proposition au vote :

- **Il est proposé d'ouvrir au recrutement sans concours en adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en BAP G, le poste ATRF 2c n° 53354 U - 44645C**, poste affecté au service patrimoine logistique afin de titulariser un agent contractuel dans le cadre de la réorganisation de l'accueil.

Avis du CTP	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	5	5		
Représentants de l'administration	5	5		

Xavier FLAMBARD passe au poste suivant celui de Collette WASTEELS en expliquant qu'il souhaite le maintenir vacant en vu de son éventuelle réintégration.

- **Il est proposé de maintenir vacant le poste ATRF 2c n° 53363 D - 44654 M**, support de Mme WASTEELS en vue de son éventuelle réintégration.

Avis du CTP	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	5	5		
Représentants de l'administration	5	5		

Xavier FLAMBARD passe dernier poste en reprenant l'explication précédemment donnée dans le cadre de la demande de transformation d'un poste de PRAG en Ingénieur de recherche, en insistant sur le fait qu'il est important pour l'établissement en cette période de mutation importante de conserver et valoriser des compétences et investissements des personnels, d'où une demande de transformation de l'emploi d'attaché précédemment occupé par un attaché principal en emploi d'ingénieur de recherche

- Il est proposé de demander la transformation du poste d'attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur vacant ADAENES n° 09833 N en poste d'Ingénieur de recherche et d'ouvrir au recrutement, en concours interne ce poste d'IGR, en BAP F Communication, afin de promouvoir par concours ou par liste d'aptitude un ingénieur d'études dans le cadre du passage aux compétences élargies de l'ENSAIT.

Avis du CTP	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	5	5		
Représentants de l'administration	5	5		

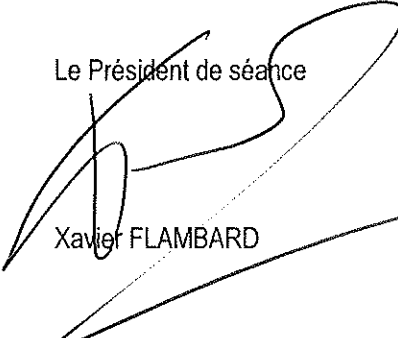
Virginie CHUPIN complète le propos de Xavier FLAMBARD en précisant que le poste d'IGE libéré sera mis au concours l'année N+1 en BAP J pour titulariser la responsable administrative des Etudes, nouvellement recrutée.

Ali NAAB demande s'il restera des postes pour titulariser les collègues contractuels depuis 4 – 5 ans, comme le Directeur s'y était engagé lors d'un précédent CTP.

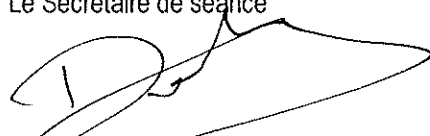
Xavier FLAMBARD rectifie en précisant qu'il avait dit qu'il n'avait aucune raison de ne pas maintenir en poste des personnels contractuels sur des missions pérennes qui donnent satisfaction dans leur travail et que dans la mesure du possible, l'Ecole ferait le nécessaire pour qu'ils soient titularisés ou bénéficient, en qualité d'agent contractuel, d'une stabilité d'emploi et d'une évolution professionnelle.

Virginie CHUPIN précise qu'il y aura en 2013 encore des départs en retraite et souligne que cette campagne d'emplois 2012 s'inscrit par ailleurs dans un contexte délicat dans la mesure où est discuté actuellement à l'assemblée nationale un plan de résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique et une sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels. Elle indique qu'il y aura donc certainement des concours réservés, ou examens professionnels organisés sur une période de 4 ans à cette fin. Elle précise que l'ENSAIT, ne peut attendre et geler des postes au titre de la présente campagne en raison notamment du passage aux RCE demandé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le Président donne la parole à l'assemblée et sans autre question ni remarque, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 16h19 en remerciant les membres présents.

Le Président de séance  
  
 Xavier FLAMBARD

Le Secrétaire permanent  
  
 Virginie CHUPIN

Le Secrétaire de séance  
  
 François DASSONVILLE

## Présentation du Règlement Intérieur de l'ENSAIT

- ### Pourquoi un règlement intérieur ?
- Le règlement Intérieur a pour but de compléter les règles institutionnelles prévues par les statuts.
  - Il définit les règles à respecter à l'intérieur de l'école. Il s'applique à l'ensemble des agents et des usagers et, d'une manière générale, à toute personne physique ou morale présente au sein de l'école.

- ### Plan
- I) Les dispositions communes à l'ensemble des personnes présentes au sein de l'ENSAIT
  - II) Les dispositions applicables aux stagiaires et aux usagers
  - III) Les dispositions applicables aux personnels
  - IV) Les dispositions applicables aux instances de l'école

## I) Les dispositions communes

### Dispositions générales

- Le comportement général des personnes doit être conforme :
  - aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité ;
  - aux lois et règlements en vigueur ;
  - Ex: interdiction de porter une tenue tendant à dissimuler son visage

### Dispositions générales

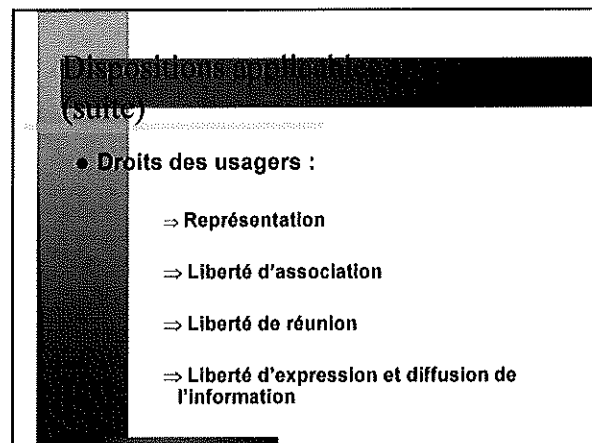
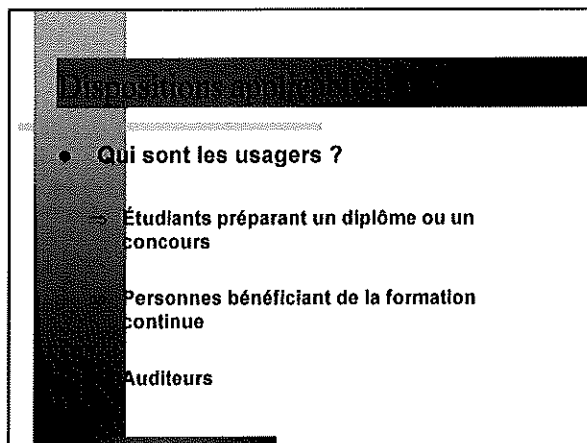
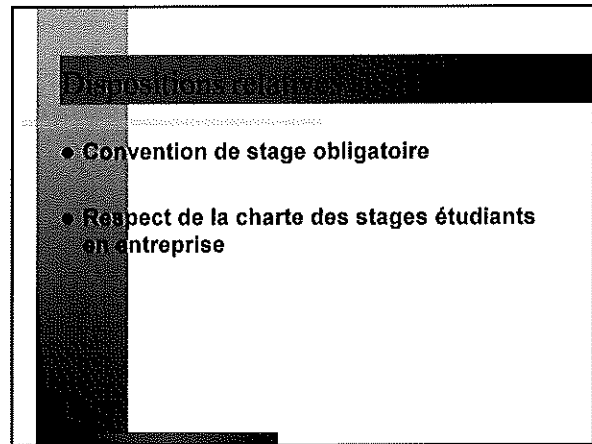
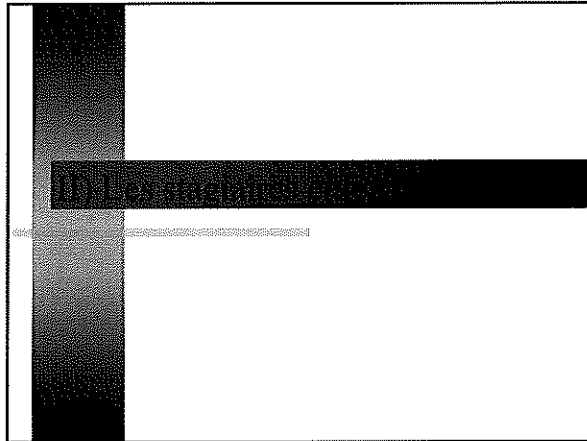
- Usage des moyens de communication
  - Usage du téléphone portable
  - Respect de la charte d'utilisation des ressources informatiques
- Circulation et stationnement

### Hygiène et sécurité

- Le présent règlement intérieur reprend les dispositions prévus par le règlement hygiène et sécurité.

### Dispositions relatives

- Maintien de l'ordre
  - ⇒ Compétence du directeur
- Accès à l'école et à ses locaux
  - ⇒ port de la carte obligatoire
- Circulation et stationnement
  - Répartition et mise à disposition des locaux et matériels



## Dispositions applicatives (suite)

### • Les obligations :

- ⇒ Respect de la charte de bonne conduite
- ⇒ Respect de la charte de non plagiat
- ⇒ Respect du règlement des examens
- ⇒ Port de la carte étudiante
- ⇒ Respect du principe de laïcité

#### **ATTENTION**

Le non-respect de ces obligations pourra faire l'objet d'une procédure

## Dispositions applicatives (suite)

### • La procédure disciplinaire

- ⇒ Faits pouvant être sanctionnés
- ⇒ Section disciplinaire du CA
- ⇒ Étapes de la procédure
- ⇒ Nature des sanctions

## Dispositions applicatives personnelles

### • Droits :

- ⇒ Liberté d'opinion
- ⇒ Indépendance et liberté des enseignants-chercheurs
- ⇒ Droit de grève
- ⇒ Droit syndical
- ⇒ Droit aux congés



## Dispositions applicables aux personnels (suite)

### • Droits (suite) :

- ⇒ Droit à la formation
- ⇒ Droit à la consultation de son dossier
- ⇒ Droit à une rémunération après service fait
- ⇒ Droit à protection

## Dispositions applicables aux personnels (suite)

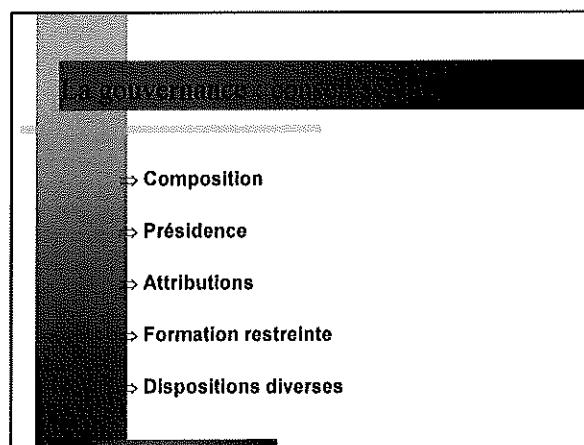
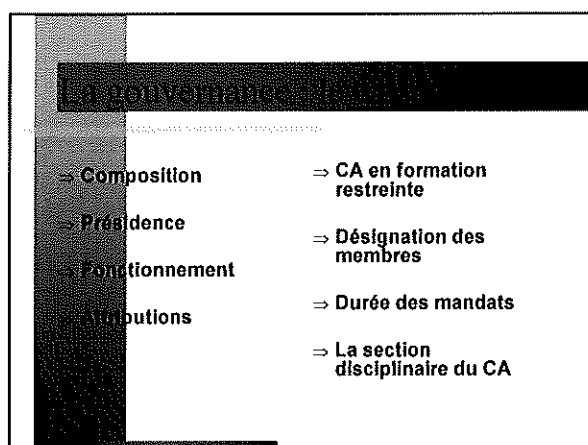
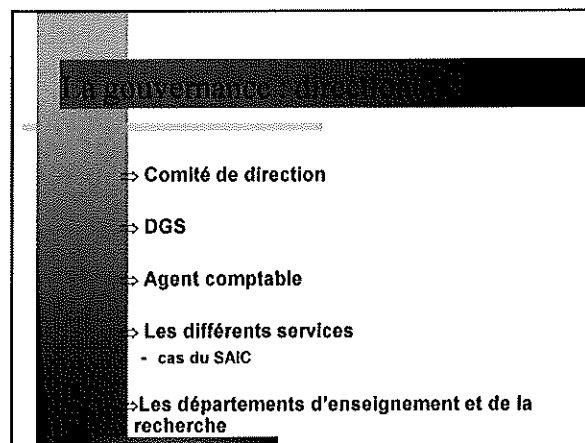
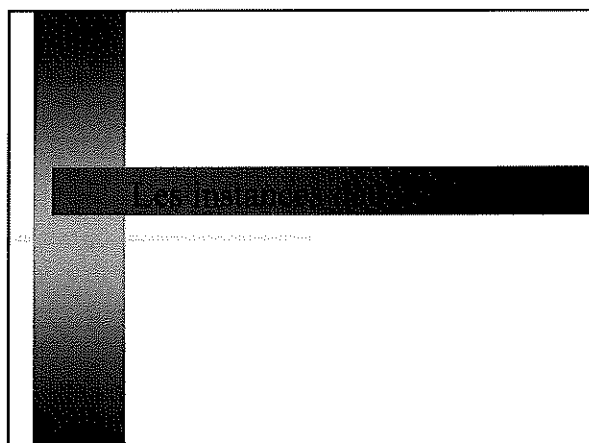
### • Les obligations :

- ⇒ Réserve
- ⇒ Respect du secret professionnel
- ⇒ Respect des instructions de la hiérarchie
- ⇒ Exercer aucune autre activité
- ⇒ Laïcité – neutralité

## IV) Autres dispositions relatives aux personnels

## Autres dispositions

- Présence de collaborateurs bénévoles
- Discipline des fonctionnaires
  - ⇒ Faute disciplinaire
  - ⇒ Sanction disciplinaire
- Discipline des agents non titulaires
  - ⇒ Suspension
  - ⇒ discipline



## La gouvernance

- Composition
- Présidence
- Attributions

## Les conseils et commissions

disposition législative ou réglementaire

- Le comité d'hygiène et de sécurité
- Le comité technique paritaire
- La commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels de l'établissement
- La commission consultative paritaire compétente à l'égard des doctorants contractuels de l'établissement
- Le comité électoral consultatif

## Les conseils et commissions en place par l'école

- Le conseil de perfectionnement des formations
- Le comité scientifique du GEMTEX (CSG)
- Missions d'accompagnement, de discussion et d'information (MADI)